

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 17 janvier 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 17 janvier 2022 par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et les différents arrêtés ministériels).

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

Avant de débiter la séance ordinaire, Monsieur le Maire tient à souligner une citoyenne centenaire :

Madame Thérèse Leroux

Il souligne également l'anniversaire d'une citoyenne centenaire en 2022 :

Madame Annette Ethier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-01-001 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 janvier 2022.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021

3.3 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Mario Charlebois avocat - Avocat Cour municipale régionale de la MRC de

**4. RESSOURCES HUMAINES**

**5. FINANCES**

- 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Décembre 2021
- 5.2 Autorisation – État relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
- 5.3 Autorisation de signataire - Demande de subvention Emplois d'été Canada 2022
- 5.4 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 5.5 Nomination et autorisation de paiement - BCGO s.e.n.c.r.l. - Vérificateurs comptables externes pour l'année 2021

**6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Canon Canada - Location d'un photocopieur pour le service de sécurité incendie

**7. SERVICES URBAINS**

- 7.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement - EFEL Experts-conseils inc. - Préparation de plans et devis concernant des travaux d'amélioration du drainage de la rue des Prés
- 7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Machinerie CH - Achat d'un chargeur

**8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Création et mise sur pied d'un comité de financement - Réfection du Centre Sportif Soulanges
- 9.2 Autorisation signature - Vivre en Ville - Programme d'accompagnement en urbanisme
- 9.3 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Dubé Barsalou Communications - Réalisation d'une démarche de politique familiale et mise à jour de la politique des aînés

**10. RÈGLEMENTS**

- 10.1 Adoption - Règlement 180-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 10.2 Avis de motion - Règlement portant le numéro 181-2022 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services

municipaux pour l'année d'imposition 2022

11. **AFFAIRES DIVERSES**
12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
13. **PAROLE AU MAIRE**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 3. GREFFE**
- 3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021**
- 2022-01-002 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 est déposé lors de la présente séance;
- Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU
- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021**
- 2022-01-003 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 est déposé lors de la présente séance;
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU
- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 3.3 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - MARIO CHARLEBOIS AVOCAT - AVOCAT COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**
- 2022-01-004 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir les services d'un avocat pour la représenter à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges en 2022;
- CONDISÉRANT l'offre de services de la firme Charlebois Séguin avocats-

conseils, pour représenter la Municipalité à la Cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la grande expertise dans le domaine municipal de Me Mario Charlebois;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Charlebois Séguin avocats-conseils pour représenter la Municipalité de Saint-Polycarpe à la Cour régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Mario Charlebois avocat un montant maximal de 10 000 \$ taxes incluses, à même le à même le budget d'opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.  
5.1

### **FINANCES**

#### **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - DÉCEMBRE 2021**

2022-01-005

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-01 des transferts budgétaires du mois de décembre 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-01 des transferts budgétaires du mois de décembre 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 468 616,75 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	292 668,09 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	82 597,25 \$
Salaires nets	93 351,41 \$
<b>TOTAL</b>	<b>468 616,75 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2

#### **AUTORISATION – ÉTAT RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES**

## **POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

- 2022-01-006 Conformément aux articles 1022 à 1024 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet au conseil municipal l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;
- Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU
- QUE le conseil municipal approuve l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;
- QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre à la MRC de Vaudreuil Soulanges l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;
- QUE le conseil municipal mandate Julie Paradis afin de représenter la Municipalité de Saint-Polycarpe lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales en avril 2022.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **5.3 AUTORISATION DE SIGNATAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022**

- 2022-01-007 CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Polycarpe d'embaucher des étudiants à l'été 2022;
- CONSIDÉRANT le programme fédéral, Emplois d'été Canada;
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU
- D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à présenter et signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente à Emploi et Développement social Canada pour une subvention d'emploi d'été 2022.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **5.4 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

- 2022-01-008 CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);
- CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **NOMINATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - BCGO S.E.N.C.R.L.  
- VÉRIFICATEURS COMPTABLES EXTERNES POUR L'ANNÉE 2021**

2022-01-009 CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit nommer une firme de vérificateurs-comptables externes pour analyser et vérifier les états financiers 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme BCGO s.e.n.c.r.l. pour la vérification comptable, la préparation de l'audit intérimaire et des états financiers 2021;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme comptable BCGO s.e.n.c.r.l., pour un montant de 16 786,35 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à la firme comptable BCGO s.e.n.c.r.l. un montant maximal de 16 786,35 \$ taxes incluses, à même le budget d'opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**  
6.1 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CANON  
CANADA - LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE**

2022-01-010 CONSIDÉRANT QUE le département du service de Sécurité incendie doit se munir d'un appareil photocopieur pour le bon fonctionnement de son service administratif;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de location pour un photocopieur Canon Canada pour une durée de 60 mois;

CONSIDÉRANT QUE des frais d'impression en couleur et en noir et blanc sont à prévoir;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Canon Canada pour la location d'un photocopieur pour le département du service de Sécurité incendie;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Canon Canada un montant maximal de 12 000 \$ taxes incluses, à même le budget d'opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7. SERVICES URBAINS**

**7.1 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - EFEL EXPERTS-CONSEILS INC. - PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS CONCERNANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU DRAINAGE DE LA RUE DES PRÉS**

2022-01-011 CONSIDÉRANT QU'il y a une problématique de drainage sur la rue des Prés, notamment au niveau de l'élévation des radiers, des pentes de conduites et des sens d'écoulement des fossés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour la préparation des plans et devis concernant des travaux d'amélioration du drainage de la rue des Prés;

CONSIDÉRANT la grande expertise de EFEL Experts-conseils inc. et le travail déjà effectué par la firme en 2020 sur la rue des Prés;

CONSIDÉRANT l'offre de services de EFEL Experts-conseils inc., pour procéder à la préparation de plans et devis;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme EFEL Experts-conseils inc. pour la préparation de plans et devis concernant des travaux d'amélioration du drainage de la rue des Prés;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à la firme EFEL Experts-conseils inc. un montant maximal de 19 545,75 \$ taxes incluses, à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - MACHINERIE CH - ACHAT D'UN CHARGEUR**

2022-01-012 CONSIDÉRANT QUE le chargeur du tracteur de la Municipalité n'est plus en état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la nécessité de se chargeur pour l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'achat d'un nouveau chargeur;

CONSIDÉRANT les demandes de prix qui ont été faites;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Machinerie CH;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Machinerie CH pour l'achat d'un nouveau chargeur;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Machinerie CH un montant maximal de 13 521,06 \$ taxes incluses, à même le fonds de roulement et remboursé sur une période n'excédant pas 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**  
**9.1 CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE FINANCEMENT -**  
**RÉFECTION DU CENTRE SPORTIF SOULANGES**

2022-01-013      CONSIDÉRANT les sommes à dégager pour la réfection du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT la pertinence de récolter des sommes grâce à une campagne de financement;

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre sur pied un comité (ci-après Comité) pour diriger la campagne de financement et ses activités;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

DE CRÉER un comité dirigeant la campagne de financement pour la réfection du Centre Sportif Soulanges;

D'ATTRIBUER à Monsieur Jean-Pierre Ménard le rôle de représentant du conseil municipal sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Monsieur Vincent Lemieux, directeur du Centre Sportif Soulanges sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Monsieur Pierre Ladouceur, président de la firme Turbo Marketing sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Monsieur Carl Vincent, propriétaire de la compagnie Crapaud Cornu sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Monsieur Jean-François Blanchard, directeur général du Manoir Harwood sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Monsieur Jacques Pilon, conseiller municipal à la Municipalité de Saint-Clet sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Monsieur Alexandre Larin, directeur J.A. Larin et fils inc. sur le Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.2 AUTORISATION SIGNATURE - VIVRE EN VILLE - PROGRAMME**  
**D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME**

2022-01-014      CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son offre d'accompagnement aux MRC et aux municipalités locales en démarche MADA, l'organisme Vivre en Ville soutient des projets visant à permettre de planifier l'aménagement des milieux de vie pour une population vieillissante ou de mettre en œuvre des projets intégrant les besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vivre en Ville offre une aide sous la forme de banque d'heures d'accompagnement et que le scénario retenu correspond à une banque de 140 heures d'accompagnement en échange d'une implication financière de la Municipalité de Saint-Polycarpe au montant de 5 000 \$;

Considérant que ce soutien servira à établir et cerner les besoins des aînés



et les actes à réaliser dans un avenir prochain dans notre milieu;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la révision du plan d'action MADA 2022-2025;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Martine Sauvé, responsable du service des Sports, loisirs, culture et vie communautaire, à déposer la demande d'accompagnement dans le cadre de l'offre d'accompagnement aux MRC et aux municipalités locales en démarche MADA pour l'évaluation de notre milieu de vie pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUBÉ BARSALOU COMMUNICATIONS - RÉALISATION D'UNE DÉMARCHE DE POLITIQUE FAMILIALE ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS**

2022-01-015 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour la mise en place d'une politique familiale et la mise à jour de la politique des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise sur pied d'une politique familiale inclut de nombreuses étapes et suivi à accomplir;

**CONSIDÉRANT** la grande expertise de Dubé Barsalou Communications;

**CONDISÉRANT** l'offre de services de Dubé Barsalou Communications pour la réalisation d'une démarche de politique familiale, incluant la mise à jour de la politique des aînés;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Dubé Barsalou Communications pour la réalisation d'une démarche de politique familiale, incluant la mise à jour de la politique des aînés;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Dubé Barsalou Communications un montant maximal de 23 569,88 \$ taxes incluses, à même le budget d'opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. **RÈGLEMENTS**  
10.1 **ADOPTION - RÈGLEMENT 180-2021 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

2022-01-016 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe vient d'autoriser un projet de développement mixte comprenant les usages résidentiels et commerciaux conformément aux dispositions en vigueur pour ce type de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Polycarpe désire se doter d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Annie Robichaud, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 23 novembre 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une procédure de consultation écrite, d'une durée de 15 jours, a eu lieu du 3 au 20 novembre 2021, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, considérant l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 180-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 181-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2022**

2022-01-017 Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement portant le numéro 181-2022 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2022 est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Jean-Pierre Ménard à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller Patrice Schoune mentionne que le chemin Sainte-Catherine n'est toujours pas bien nettoyé par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Le conseiller Jean-Pierre Ménard mentionne que malgré que les temps semblent plus tranquilles avec la COVID-19, l'OBNL du Centre Sportif Soulanges (CSS) s'est trouvé rapidement un nouveau directeur. Monsieur Vincent Lemieux est déjà en place au CSS.

Le conseiller Maxime Gamelin souhaite une bonne année à tous les citoyens.

13.

### **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire espère que tout le monde a passé de belles fêtes malgré les irritants en lien avec la COVID-19. Il rappelle qu'il faut rester prudent avec les différentes éclosions et la pandémie qui perdure. Il souhaite tout de même une bonne année 2022.

Il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Monsieur Lemieux le nouveau directeur du Centre Sportif Soulanges. Il espère que tout se passe bien et que le Centre Sportif puisse rayonner. Monsieur Poirier invite les citoyens à postuler au Centre Sportif Soulanges qui cherche toujours de la main d'œuvre.

Il mentionne au passage les différents mandats qui ont été donnés pour la Politique familiale et la mise à jour de la Politique pour les aînés. Il rappelle que la Municipalité de Saint-Polycarpe est la deuxième Municipalité dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la moyenne des citoyens les plus jeunes.

Malheureusement, avec la situation épidémique actuelle, les activités hivernales prévues sont annulées suite à la COVID-19.

L'appel d'offres pour les jeux d'eau au parc Rémi-Gauthier sera lancé sur le système électronique d'appel d'offres, le 19 janvier prochain.

Les citoyens sont invités à profiter de la belle neige qui est tombée aujourd'hui et à participer au concours Défi château de neige 2022.

14.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Est-ce que la Municipalité de Saint-Polycarpe est ouverte à avoir une offre alimentaire sous différentes formes (marché) et s'il est possible de former un comité soutenu par la Municipalité pour élaborer une offre alimentaire à Saint-Polycarpe?

15.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2022-01-018

À 20 h 09 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 17 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Le Maire

---

Anne-Marie Duval

---

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*